



L'IEDOM a diffusé le 26 mars 2013 les synthèses économiques annuelles relatives à chacun des territoires de sa zone d'intervention. Elles ont donné lieu le même jour à une conférence de presse du Directeur Général, Nicolas de Sèze, accompagné du Directeur, Philippe La Cognata. Dans l'ensemble, l'année 2012 se caractérise par une dégradation globale de l'activité dans l'outre-mer. Le climat des affaires se détériore en effet dans la quasi-totalité des géographies, de même que la situation du marché de l'emploi.

Principal moteur de la croissance de ces dernières années, la consommation des ménages s'essouffle tandis que l'investissement se replie. Point positif, la hausse des prix décélère et reste généralement contenue, sauf à Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les analyses par géographie prennent la forme d'une « note expresse » et sont disponibles sous :

<http://www.iedom.fr/iedom/publications-24/les-notes-expresses-243/l-integrale-des-notes-expresses/annee-2013.html>

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Union européenne

1 - BCE

Lors de sa réunion du 4 avril 2013, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a décidé de laisser ses taux directeurs inchangés. M. Draghi, Président de la BCE, a déclaré lors de sa conférence de presse que « les taux d'inflation mesurés par l'IPCH ont continué de diminuer, comme prévu (...). Les anticipations d'inflation pour la zone euro continuent d'être solidement ancrées à un niveau compatible avec notre objectif de maintenir des taux d'inflation à des taux inférieurs à mais proches de 2 % à moyen terme. Dans le même temps, la faiblesse de l'activité économique s'est prolongée sur les premiers mois de l'année et une reprise graduelle devrait intervenir au second semestre, sous réserve de risques à la baisse (...). Nous suivons également attentivement la situation sur le marché monétaire et son incidence éventuelle sur l'orientation de notre politique monétaire et sa transmission à l'économie. Comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises, nous maintiendrons les procédures d'appels d'offres à taux fixe avec allocation intégrale aussi longtemps que nécessaire ». M. Draghi a également souligné qu'« afin de garantir une transmission adéquate de la politique monétaire aux conditions de financement en vigueur dans les pays de la zone euro, il est essentiel de continuer à réduire la fragmentation des marchés du crédit de la zone euro et de renforcer la capacité de résistance des banques quand cela s'avère nécessaire (...). Nous devons insister sur le fait que le futur mécanisme de surveillance unique (MSU) et le mécanisme de résolution unique (MRU) sont des éléments capitaux dans le processus de réintégration du système bancaire et que, pour cette raison, ils doivent être mis en place rapidement ».

2 – Conseil européen

Le Conseil a adopté le 21 mars un règlement relatif aux fonds de capital-risque européens et un règlement relatif aux fonds d'entrepreneuriat social européens. L'objectif général est de favoriser la croissance des petites et moyennes entreprises (PME) en améliorant leur accès au financement par l'établissement d'un passeport valable à l'échelle de l'UE pour les gestionnaires de fonds de capital-risque et les gestionnaires de fonds d'entrepreneuriat social dans le cadre de la commercialisation de leurs fonds.

3– Eurostat

Eurostat a publié le 21 mars 2013 une analyse sur les PIB régionaux par habitant dans l'UE en 2010. Cette analyse compare les PIB par habitant exprimés en standard de pouvoir d'achat de 270 régions de l'UE27. Plus d'une région sur 7 dispose d'un PIB par habitant au-dessus de 125 % de la moyenne, et une région sur quatre en-dessous de 75 %. Avec l'indice 100 pour la moyenne de l'UE 27, la France (toutes régions comprises) se situe à 108 et l'ensemble des quatre départements d'outre-mer à 66.

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_PUBLIC/1-21032013-AP/FR/1-21032013-AP-FR.PDF

Actualité législative

1 – Projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires

Après l'Assemblée nationale en février (voir lettre mensuelle de mars 2013), le Sénat a modifié et adopté, en première lecture, le 22 mars dernier, le projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires. Dans les prochaines semaines, l'assemblée nationale examinera, en deuxième lecture, le texte proposé par le Sénat.

<http://www.senat.fr/petite-loi-ameli/2012-2013/423.html>

2 - Décret n° 2013-232 du 20 mars 2013 relatif aux paiements effectués ou reçus par un notaire pour le compte des parties à un acte reçu en la forme authentique et donnant lieu à publicité foncière.

Ce décret fixe le seuil à partir duquel les paiements effectués ou reçus par un notaire pour le compte des parties à un acte reçu en la forme authentique et donnant lieu à publicité foncière devront être assurés par virement. Ce seuil est fixé à 10 000 euros à compter du 1^{er} avril 2013 et jusqu'au 31 décembre 2014, puis à 3 000 euros à compter du 1^{er} janvier 2015. Il définit également des modalités d'exécution du virement. Le texte est entré en vigueur le 1^{er} avril 2013. Ce décret pris pour l'application de l'article L.112-6-1 du code monétaire et financier vise à encourager le recours au virement dans les transactions immobilières en vue de la modernisation des moyens de paiement et de leur traçabilité pour les besoins de la lutte anti-blanchiment.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027199882&dateTexte=&categorieLien=id>

3 - Décret n° 2013-236 du 21 mars 2013 portant revalorisation du revenu de solidarité dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon

Le montant mensuel du revenu de solidarité, pour les bénéficiaires âgés de plus de 55 ans résidant dans les DOM, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon, est porté de 492,03 euros à 500,64 euros.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027205799&dateTexte=&categorieLien=id>

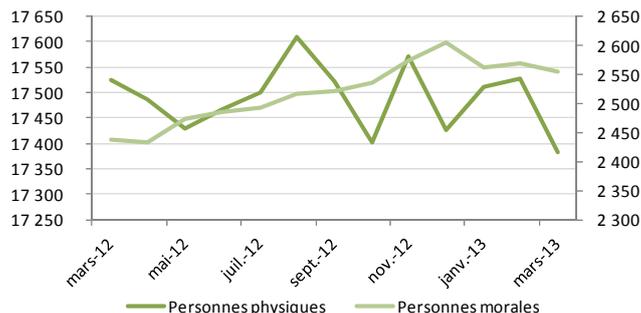
ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Vulnérabilité des agents économiques : recul des incidents de paiement

A fin mars 2013, le nombre d'incidents de paiement recensés par le fichier central des impayés s'inscrit en recul de 1,6 % en glissement annuel et atteint 125 962.

Le nombre de personnes physiques en interdiction bancaire enregistre une légère diminution de 0,8 % en glissement annuel. En revanche, les personnes morales en interdiction bancaire progressent de 4,8 %, signe d'un maintien de la dégradation de la situation financière des entreprises.

Evolution du nombre de personnes physiques et morales en interdiction bancaire



Source : IEDOM

Partenariat CEROM : publication du tableau de bord de l'économie martiniquaise

L'INSEE, l'AFD et l'IEDOM ont publié, dans le cadre du partenariat CEROM (Comptes Economiques Rapides pour l'Outre-Mer), le premier numéro du tableau de bord de l'économie martiniquaise. Cette nouvelle publication trimestrielle propose une série d'indicateurs macroéconomiques et financiers, agrégés et sectoriels, permettant un aperçu rapide de l'évolution de la conjoncture économique à la Martinique.

Le tableau de bord est disponible sur le site du CEROM : <http://www.cerom-outremer.fr/martinique/>.

SEPA : réunion-débat du lundi 15 avril

Après le passage des marchés financiers (1999) et de la monnaie (2002) à l'euro, l'Europe se dote de l'euro scriptural avec SEPA (Single Euro Payments Area - Espace unique de paiement en euros). Conformément au règlement européen N° 260/2012, les nouveaux instruments de paiement européens remplaceront définitivement leurs équivalents nationaux **au plus tard le 1^{er} février 2014**.

Afin d'informer et sensibiliser les professionnels et le grand public aux enjeux de SEPA, l'IEDOM organise une réunion-débat le lundi 15 avril 2013 à 9 heures au Centre d'Affaires de l'Aéroport Martinique Aimé Césaire.

SEPA, c'est quoi ?

- Une zone de 32 pays membres de l'espace européen
- La construction d'un espace unifié de paiement
- Des opérations bancaires (virement et prélèvement) harmonisées entre les pays de la zone dès le 1er février 2014
- De nombreux avantages : simplification, garantie, coût unique, délais d'exécution d'un jour
- Une véritable opportunité de développer les échanges commerciaux dans l'espace SEPA

Euro : un nouveau billet de 5 euros à partir du 2 mai

À l'occasion de l'inauguration de l'exposition intitulée « Le nouveau visage de l'euro », qui s'est tenue le 10 janvier 2013, le président de la Banque centrale européenne (BCE), M. Mario Draghi, a présenté le nouveau billet de 5 euros de la série « Europe » (ES2).

Le lancement de cette nouvelle série de billets débutera par la **mise en circulation du billet de 5 € fixée le 2 mai 2013**.



L'introduction des autres coupures sera progressive et s'étalera sur plusieurs années, selon l'ordre croissant des dénominations. Ancienne et nouvelle séries circuleront parallèlement. L'ancienne série sera ensuite retirée progressivement de la circulation avant de cesser définitivement d'avoir cours légal, à une date qui sera annoncée longtemps à l'avance. Toutefois, les billets de la première série conserveront leur valeur sans limite de temps et pourront être échangés à tout moment auprès des succursales de la Banque de France ou des guichets de l'IEDOM.

Ce nouveau billet de 5 € bénéficie des progrès technologiques réalisés dans l'impression des billets depuis l'introduction de la première série, il y a plus de dix ans, et comporte de nouveaux signes de sécurité améliorés visant à les rendre encore plus sûrs.

Depuis le début du mois d'avril, l'IEDOM a lancé une nouvelle campagne de formation à destination des banques, commerçants, fonctionnaires de police, de gendarmerie, des douanes mais plus généralement, toute personne manipulant des valeurs dans le cadre de son activité professionnelle. Cette formation, gratuite, se déroule sous la forme de sessions de 2 heures pour 8 personnes en intra entreprise, ou dans les locaux de l'IEDOM.

Pour plus d'information sur les signes de sécurité de la nouvelle gamme de billets ES2, rendez-vous sur le site internet de la BCE :

www.ecb.int/euro/html/security_features.fr.html

BREVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

AFD : 200 millions d'euros d'autorisation de financement en Martinique en 2012

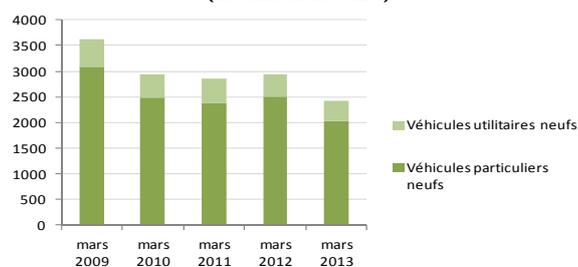
Les autorisations de financement de l'Agence française de développement atteignent 200 millions d'euros en 2012 pour la Martinique. Les engagements de l'exercice 2012 s'élèvent à 52 millions d'euros pour le secteur public et sont majoritairement dédiés au financement du chantier du TCSP (transport collectif en site propre). Par ailleurs, quelque 4,9 millions d'euros sont consacrés à des projets d'aménagement et d'équipement portés par les collectivités territoriales de la Martinique et 2 millions d'euros à des projets en faveur de la cohésion sociale. Le secteur privé bénéficie pour sa part de 149 millions d'euros d'engagements de la part de l'AFD, dont 19 millions accordés dans le cadre du fonds DOM.

Immatriculations : ventes en recul au premier trimestre

2 427 véhicules neufs ont été immatriculés en Martinique au premier trimestre 2013, soit une baisse de 17,7 % par rapport à l'année précédente.

Cette évolution tient à la fois à la diminution des ventes de véhicules utilitaires neufs (-12,9 %) et de celles de véhicules particuliers neufs (-18,6 %). Pour ces derniers, les ventes de véhicules de marques françaises, qui représentent 40,1 % des ventes totales, enregistrent une dégradation plus sensible (-19,8 %) que les ventes de véhicules de marques étrangères (-15 %).

Immatriculations de véhicules neufs
(en cumul à mars)



Source : Association Auxiliaire de l'Automobile

ACTUALITÉS RÉGIONALES

Coopération régionale : lutte contre la cercosporiose noire à l'échelle caribéenne

Les chercheurs et planteurs de plusieurs îles de la Caraïbe (Cuba, la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et la République dominicaine) se sont réunis à la Havane du 19 au 21 mars lors d'un séminaire consacré à la lutte contre la cercosporiose noire. Cette rencontre a été l'occasion d'échanger sur les méthodes de traitement utilisées dans les différents territoires et de dresser un état des lieux de la recherche dans ce domaine. Les participants se sont également entendus sur la création d'une plateforme de recherche et d'expérimentation régionale dédiée.

Trinidad et Tobago : prévisions de croissance revues à la baisse par le FMI

À la suite d'une mission du 15 au 27 mars à Trinidad et Tobago, le Fonds monétaire international (FMI) a révélé ses prévisions de croissance pour 2013. Elle devrait atteindre 1,5 %, soit un point de moins que les projections réalisées par la Banque centrale trinitadienne. Le FMI projette une croissance marginale du secteur de l'énergie liée à la poursuite d'importantes opérations de maintenance au cours de l'année. Cette croissance modeste devrait se traduire par le creusement du déficit fiscal qui devrait atteindre 2,5 % du PIB en 2013, contre 1,1 % en 2012. Le FMI s'est également prononcé pour la mise en œuvre d'une réforme du service public, pour la réduction des obstacles à l'initiative économique et pour la promotion de politiques redistributives.

PRINCIPAUX INDICATEURS

INDICATEURS DE REFERENCE

			Données brutes	Variation mensuelle	Glissement annuel
Prix (source : INSEE)	Indice des prix à la consommation (base 100 en 1998)	- février 2013	129,6	0,3 %	+1,7 %
Chômage (source : DIECCTE)	Nombre de demandeurs d'emploi (DEFM A)	- février 2013	44 221	2,0 %	+4,7 %
Allocations chômage (source : Pôle emploi)	Nombre d'allocataires de Pôle emploi	- décembre 2012	21 876	-0,8 %	-4,5 %
RSA (source : CAF)	Nombre de bénéficiaires payés	- décembre 2012	39 147	+1,0 %	+4,8 %
Commerce extérieur (source : douanes)	Importations (millions d'euros)	- janvier 2013	210,6	ns	ns
	Exportations (millions d'euros)	- janvier 2013	14,5	ns	ns
	Taux de couverture mensuel		6,9 %		-2,7 pts
Grande distribution (source : DIECCTE)	Ch. d'affaires des hypermarchés (millions d'euros)	- février 2013	40,5	-5,1 %	+3,3 %
	Cumul annuel de chiffre d'affaires (millions d'euros)	- février 2013	83,1		+2,8 %
Vulnérabilité des ménages (source : IEDOM)	Personnes physiques en interdiction bancaire	- mars 2013	17 382	-0,8 %	-0,8 %
	Retraits de cartes bancaires (flux)	- mars 2013	352	-10,4 %	+2,9 %

INDICATEURS SECTORIELS

			Données brutes	Variation mensuelle	Glissement annuel
Trafic aéroportuaire (source : CCIM)	Nombre de passagers (hors transit)	- février 2013	148 806	+0,4 %	-3,3 %
		- cumul annuel	296 952		-2,5 %
Trafic maritime (source : DD PAF)	Nombre de croisiéristes	- mars 2013	17 989	-34,1 %	+25,7 %
		- cumul annuel	73 265		+42,3 %
Construction (source : Ciments Antillais)	Ventes de ciment (tonnes)	- février 2013	13 308	-7,2 %	-15,7 %
		- cumul annuel	27 641		-13,1 %
Immatriculations (source : AAA)	Véhicules particuliers neufs (VPN)	- mars 2013	622	22,0 %	-34,1 %
	Véhicules utilitaires neufs (VUN)	- mars 2013	145	39,4 %	-12,7 %
	Cumul annuel (VPN et VUN, hors bus, porteurs et tracteurs)		767		-30,9 %

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,75%	11/07/2012
Taux de la facilité de prêt marginal	1,50%	11/07/2012
Taux de la facilité de dépôt	0,00%	11/07/2012

Taux d'intérêt légal				Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/13)				
ANNEE	2013	0,04%	JO du 01/03/13	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2012	0,71%	JO du 08/02/12	1,75%	1,75%	2,25%	2,50%	1,25%

* hors prime d'Etat

Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Mars 2013)			
Décembre	Janvier	Février	Mars	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,0723%	0,0709%	0,0683%	0,0702%	0,1180%	0,2070%	0,3300%	0,5460%

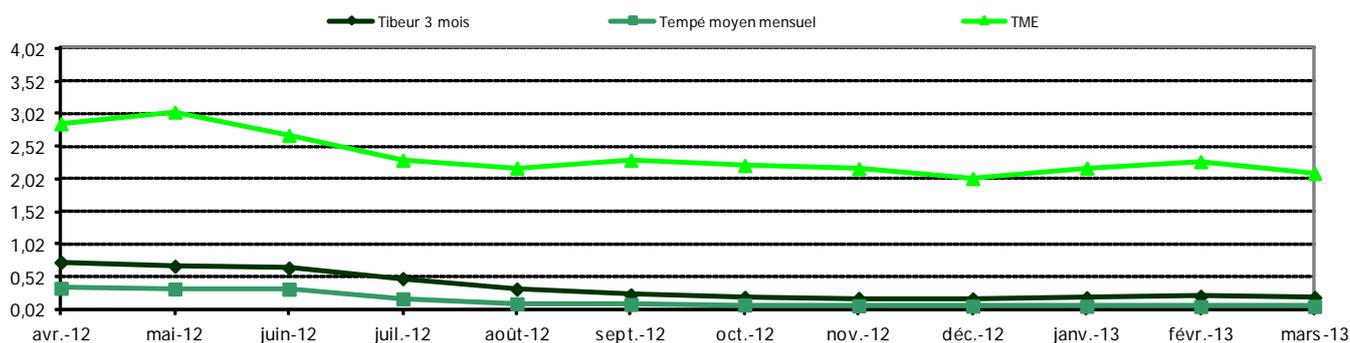
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Décembre	Janvier	Février	Mars	Décembre	Janvier	Février	Mars
2,03%	2,19%	2,29%	2,11%	2,23%	2,39%	2,49%	2,31%

Taux de l'usure (applicable au deuxième trimestre 2013)

Crédits aux particuliers		Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale ou professionnelle non commerciale		Seuils de l'usure
Prêts immobiliers					
Prêts à taux fixe		5,43%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament		8,09%
Prêts à taux variable		5,01%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable		3,75%
Prêts-relais		5,55%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe		5,29%
Autres prêts					
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros		20,29%	Découverts en compte (1)		13,37%
Prêts d'un montant supérieur à 3 000 euros et inférieur ou égal à 6 000 euros		16,25%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans		5,03%
Prêts d'un montant supérieur ou égal à 6 000 euros		11,48%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale		Seuils de l'usure
			Découverts en compte (1)		13,37%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

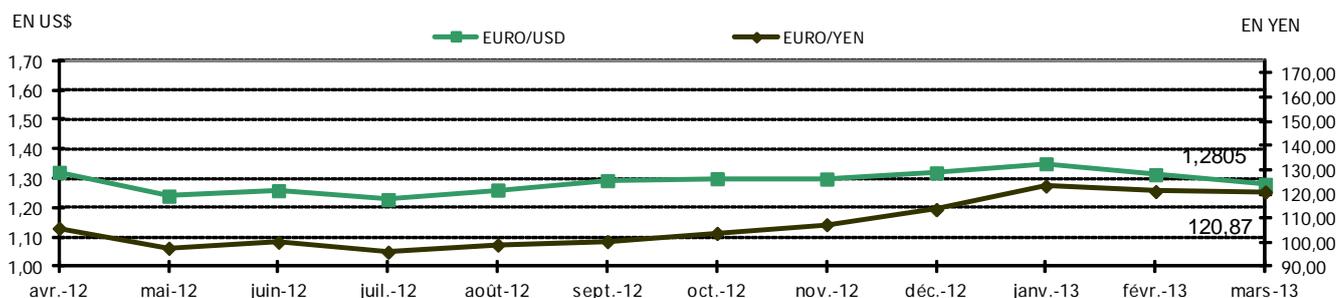
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,2805	EURO/ZAR (Afrique du sud)	11,8200	EURO/SRD (Surinam)	4,2296
EURO/JPY (Japon)	120,8700	EURO/BWP (Botswana)	10,54470	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,2943
EURO/CAD (Canada)	1,3021	EURO/SCR (Seychelles)	14,9819	EURO/DOP (Rép. Dom.)	52,3705
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,84560	EURO/MUR (Maurice)	39,9892	EURO/BBD (La Barbade)	2,5634
EURO/SGD (Singapour)	1,5900	EURO/BRL (Brésil)	2,5703	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,22
EURO/HKD (Hong-Kong)	9,9420	EURO/VEF (Vénézuéla)	8,0646	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2900,4996	EURO/XCD (Dominique)	3,4606	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : V.-R. NUGENT

Editeur et Imprimeur : IEDOM - 1 Bd du Général de Gaulle - CS 50512 - 97206 Fort-de-France Cedex

Achevé d'imprimer en avril 2013 - Dépôt légal : avril 2013 - ISSN 1240 - 3822